



RISQUE DE PENURIE D'ENERGIE 2022 – 2023 ET TRANSITION ENERGETIQUE COMMUNALE MESURES PRISES PAR LA MUNICIPALITE

Face aux incertitudes qui pèsent sur l'approvisionnement en gaz et en électricité ces prochains mois, les communes sont appelées à jouer un rôle essentiel en raison de leur proximité avec la population.

Afin de **garantir les prestations essentielles à la population**, en cas de contingentement, de délestage ou de panne, la Municipalité a décidé de **participer à l'effort commun** en appliquant rapidement les requêtes de sécurité cantonales, ainsi que des **mesures d'économie d'énergie** là où c'est techniquement possible sur le territoire communal.

LA MUNICIPALITE MET PROGRESSIVEMENT EN PLACE

✚ Un Plan de Continuité de l'Activité (PCA)

Afin de garantir la continuité des activités communales, un PCA est élaboré avec le soutien de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) pour répondre aux exigences suivantes :

- Maintenir les prestations communales en se concentrant sur les tâches nécessaires,
- Garantir l'information et la communication,
- Limiter les conséquences de l'événement majeur,
- Répondre aux attentes des autorités fédérales et cantonales

✚ Un Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Un PRU sera prochainement installé sur la Commune de Trélex. Electrifié, chauffé et équipé de systèmes de télécommunication permettant de joindre les services de secours, le PRU permettra d'accueillir la population en cas de coupure d'électricité ou de gaz. Il servira également de point d'information si les moyens traditionnels de communication ne fonctionnent plus, ou pour répondre à tout autre besoin de base.

✚ Des mesures provisoires d'économie d'énergie

Dans les quartiers où cela est techniquement possible, **l'éclairage public sera supprimé entre 23h00 et 5h00 du matin**. En outre, certains lampadaires jugés superflus seront éteints. Les passages piétons resteront éclairés pour des raisons légales et de sécurité. Par ailleurs, les traditionnelles décorations de Noël seront limitées au centre du Village et leur éclairage réduit à quelques heures chaque jour.

✚ Un Plan énergie et climat communal (PECC)

Conformément à son programme de législature, la Municipalité poursuit les démarches entreprises pour réaliser la transition énergétique communale par la mise en place d'un PECC. A ce propos, nous vous rappelons la tenue de la **séance à la population le 30 novembre** à la Salle polyvalente. (Inscriptions jusqu'au 21 novembre à l'adresse info@trelex.ch)



Contacts

Pour toute question liée à ces mesures ou en lien avec la transition énergétique communale, nous vous invitons à prendre contact avec :

- le Syndic **Pierre Hofmann** au 079 212 01 60 ou à l'adresse : greffe@trelex.ch
- le Municipal responsable du dicastère **Cédric Marzer** au 079 757 89 59

Plus d'informations

Dans la mesure où des informations précises et actualisées contribuent à la réussite de l'effort collectif, une page internet spécifique a été mise en ligne sur le site de l'Etat de Vaud.

A l'adresse www.vd.ch/penurie sont rassemblés renseignements, conseils et liens utiles pour affronter au mieux la crise énergétique. Cette page est régulièrement complétée, au gré de l'évolution de la situation. De plus, une hotline a été mise en service pour répondre aux interrogations de tout un chacun.

Hotline : 058 611 11 71 (du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00)

Adresse mail : penurie.hotline@vd.ch

Nous vous remercions pour votre contribution.

La Municipalité